

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

ID : 027-212705404-20241018-D2024_35-DE

S'LO

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94 TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 14/10/2024

Séance du Vendredi 18 Octobre 2024

DATE D’AFFICHAGE

LE : 25 OCT. 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 8

VOTES : 9

L’an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le vendredi dix-huit octobre à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 14 octobre 2024, s’est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Héléna MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 7

POUVOIR : 1

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Christian MAZURE, Alexandre PARIS, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Serge BEGUIN, Claire ESPASA, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Isabelle PANCHOUT, Jonathan PETIT (pouvoir donné à Mme VALLET), Rémy PONT.

Secrétaire de séance : Reynald AIGNEL

Délibération : Examen de la demande de subvention de l’Association ECOUTE SOLIDARITE PARTAGE

Vu l’enveloppe globale de 3 000€ votée au budget 2024 à destination des associations,

Vu la délibération du conseil municipal N°2024-9 du 28 juin 2024 accordant des subventions à diverses associations pour un montant global de 3000€,

Considérant que l’enveloppe destinée aux associations est épuisée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité de ne pas donner de suite favorable à la demande de subvention de l’association ECOUTE SOLIDARITE PARTAGE.

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 18 Octobre 2024
Le Maire, Héléna MARTINEZ.

Signature du secrétaire de séance,
Reynald AIGNEL



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Reynald Aignel', written over a horizontal line.